

GESTION DE CRISE - CONDUITE A TENIR DANS L'ÉCOLE,

face à un accident, une crise violente d'un élève, un incendie, une urgence médicale, une odeur suspecte, une intrusion, ou une menace envers l'école, etc.

<p>1. APPEL DES SECOURS quel numéro ?</p> <p> SAMU Service d'Aide Médicale Urgente en cas de besoin médical urgent.</p> <p> SAPEURS POMPIERS en situation de péril ou d'accident: incendie, fuite de gaz, odeur suspecte, etc.</p> <p> POLICE - GENDARMERIE en situation de danger : agression, violences, individu suspect, etc.</p> <p>OU</p> <p> Numéro d'appel d'urgence européen unique : toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police.</p>	<p>Dans le doute... j'appelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de notion de « pas grave ». - Les interlocuteurs des numéros d'urgence sont habilités à vous conseiller ou à vous réorienter, quel que soit le numéro composé. - On ne se verra jamais reprocher d'avoir appelé « pour rien » ; en revanche, ne pas avoir prévenu les secours s'il le fallait peut avoir des conséquences.
<p>2. MISE EN SÉCURITÉ</p>	<p><u>La mise en sécurité peut se traduire par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une évacuation, - une mise à l'abri, - un périmètre de sécurité autour d'une victime ou autour d'un endroit dangereux. <p><i>Si l'accident concerne un élève, prévenir les parents.</i></p>
<p>3. RESTER JOIGNABLE</p>	<p>Les services de secours, l'IEN, la DSDEN, le rectorat, etc. doivent pouvoir joindre un interlocuteur pendant la situation de crise.</p>
<p>4. PRÉVENIR L'IEN</p>	<p>L'IEN doit être informé(e) immédiatement après les gestes de sauvegarde, de toute situation particulière. Il/elle pourra donner les instructions de communication à mettre en œuvre (mairie, familles, etc.)</p>

La répartition des missions des personnels doit être connue de tous. Elle figure dans le PPMS. Tous les personnels intervenant sur le temps scolaire peuvent être concernés par une situation d'urgence et doivent être capables d'agir en l'absence du directeur ou de la directrice.